

Roussillon

Nom : *Roussillon* Prénoms : *Jean Baptiste* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *721* Classe de mobilisation : *1889*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *25 février 1869* à *S^t Georges* canton d' *Heyrieu* département de *L'Isère* résidant à *S^t Georges* canton d' *Heyrieu* département de *L'Isère* profession de *Cultivateur*
 fils de *Jean* et de *Marie-Françoise Alexandrine* domiciliés à *S^t Georges* canton d' *Heyrieu* département de *L'Isère*

N° *8* de tirage dans le canton de *Heyrieu*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon
 Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Parti de Vienne le 15 novembre 1890 comme appelé arrivé au corps le 16 du dit N. M. 10620, Soldat 2^e classe le dit jour
Fait au 11^e Rég^t de l'arme ex Cochinchine le 24 mai 1891 (2^e Cl. du 15 mai 1891). Soldat de 1^{re} Cl. le 11 septembre 1891
Sapeur le 24 août 1892. Fait au 8^e Rég^t d'Infanterie de marine à Coulon le 13 juillet 1893
Envoyé en congé le 23 août 1893 en attendant son passage dans la réserve
 Certificat de bonne conduite : accordé
 Campagnes : *Sur le Mékong du 24 mai au 22 juin 1891*
En Cochinchine du 23 juin 1891 au 12 juillet 1893
Sur l'Annamite du 13 juillet au 20 août 1893
 Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} novembre 1893*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>20^e 1892</i>	<i>Ston de la Madeleine</i>	<i>Syon AS</i>	<i>R</i>
<i>16 Mai 1893</i>	<i>Syon de St Pierre</i>	<i>Syon AS</i>	<i>R</i>
<i>16 août 1903</i>	<i>Syon de St Pierre</i>	<i>Syon AS</i>	<i>R</i>
<i>Se retire à</i>	<i>Syon toute</i>	<i>Syon AS</i>	<i>R</i>

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active : *8^e d'Inf. de marine*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : *1^{er} Rég^t de marine à Coulon*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : *109^e B^t d'Infanterie*
128^e Rég^t d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 8^e Rég^t d'Infanterie de Marine du 24 août au 20 septembre 1891.
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 9^e Rég^t d'Infanterie de Marine du 24 août au 23 septembre 1900.
 Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} novembre 1903*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale
 A accompli une période d'exercices dans le 101^e Rég^t d'Infanterie du *3* au *16 Octobre 1904*
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *4 Octobre 1904*
 Libéré du service militaire le *20-11-1914*

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>novem 1893</i>	<i>novem 1903</i>	<i>novem 1906</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1915</i>
		<i>1903</i>	<i>1909</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1916</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.